

## SEANCE DU 25 JUILLET 2018

---

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mme MOREL, Mr MIETTE adjoints ; Mmes CLAU, PEYRUSSE, Mr AVERSENG, Mmes DEBIAIS, GUESDON et Mr ROQUES, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme FALGA a donné procuration à Mme MOREL,  
M. FIORINA a donné procuration à M. PREVEDELLO  
M. NOGUES

Absent non excusé : M. BOUDET

Mme MOREL assure les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le Procès-Verbal de la séance du 27 juin est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

### **CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET** **DE2018 032**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget de la commune :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/09/18 au au 31/07/18	1	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	20 heures
Du 01/09/18 au 31/08/18	1	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	10 heures

Du 01/09/18 au 31/08/18	1	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	25 heures
----------------------------	---	----------------------------------	-------------------------------	-----------

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES** **DE2018 033**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Maire expose aux membres du conseil qu'il pourrait être envisagé le recrutement d'un agent à raison de 35 heures par semaine pour une période de 12 mois, en vertu des nouveaux textes, soit pour l'apériode du 1<sup>er</sup> aout 2018 au 31 juillet 2019 et ceci dans le cadre du contrat Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) **APPROUVE** le recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> aout pour une durée de 12 mois ;

2) **CHARGE** Le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et de signer le contrat de travail de droit privé, et rémunéré sur la base du SMIC ;

3 ) **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## QUESTIONS DIVERSES

Une nouvelle association va être créée sur la commune par M. ZANARDO Patrice afin de promouvoir l'harmonica – Nom de la future association : ZAZAPAT

Mme DEBIAIS stipule qu'elle a fait établir un devis à l'entreprise REY pour l'assèchement des murs de la salle voutée. M. le maire répond que ce devis sera examiné en réunion de la commission des travaux.

Mme CLAU se plaint que le matériel installé lors du vide grenier n'a pas bien fonctionné à cause de la prise électrique du garage de la poste. Celle-ci n'a pas la puissance nécessaire.

Mme DEBIAIS demande à ce que les 3 statues et la Pieta soient récupérées.

Prochain conseil municipal prévu le 30 août 2018 à 20h.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05 minutes.